



TheraCal PT Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 23/01/2025 Remplace la version de: 18/01/2023 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TheraCal PT Base

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

BISCO, Inc.
1100 W. Irving Park Rd.
60193 Schaumburg, IL
U.S.A
T 1-800-247-3368 or 1-847-534-6000
sales@bisco.com - www.bisco.com

Représentant pour la Communauté européenne

BISICO France
208, allée de la Coudoulette
13680 Lançon de Provence
France
T 33-4-90-42-92-92

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - Centre de communication d'urgence Hazmat 24 heures sur 24
Etats-Unis: 1-800-424-9300 En dehors des États-Unis: 1-703-527-3887, appels à frais virés acceptés

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires H335
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient

BisGMA; SG-Mix Cement

Mentions de danger (CLP)

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP)

P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

TheraCal PT Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale, une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Silicon Dioxide (7631-86-9)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Silicon Dioxide (7631-86-9)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant

Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission	SG-Mix Cement (N/A)
--	---------------------

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
SG-Mix Cement	N° CAS: N/A	50 - 75	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
BisGMA	N° CAS: 1565-94-2 N° CE: 216-367-7	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
Silicon Dioxide	N° CAS: 7631-86-9 N° CE: 231-545-4	5 - 10	Non classé
Barium Zirconate	N° CAS: 12009-21-1 N° CE: 234-546-8 N° Index: 056-002-00-7	1 - 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

TheraCal PT Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Composants - Nanoforme

Nom de la ou des nanoformes (ensemble de nanoformes)	Silicon Dioxide
Distribution granulométrique en nombre des particules	5 - 50 nm
Forme de particule	Cristalline
Surface spécifique	175 - 225 m ² /g

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
--------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs.
----------------------	--

Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

TheraCal PT Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

TheraCal PT Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Dent / Jaune.
Apparence	: Pâte fluide.
Odeur	: Acrylique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

Voir la rubrique 3 pour plus d'informations sur les propriétés des nanoformes

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

TheraCal PT Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Silicon Dioxide (7631-86-9)

DL50 orale rat	3160 mg/kg Source: TOMES; HAZARTEXT
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg Source: ECHA
CL50 Inhalation - Rat	> 5,01 mg/l (OCDE 436 : Toxicité aiguë par inhalation-méthode de la classe toxique aiguë, 4 heures, Rat, Mâle/femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol), 15 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	5,01 mg/l Source: ECHA

Barium Zirconate (12009-21-1)

DL50 orale rat	1980 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe de l'animal : mâle, Recommandation : EPA OPP 81-1 (Toxicité orale aiguë)
----------------	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Silicon Dioxide (7631-86-9)

pH	3,5 - 4,4
----	-----------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Silicon Dioxide (7631-86-9)

pH	3,5 - 4,4
----	-----------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Silicon Dioxide (7631-86-9)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

BisGMA (1565-94-2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

SG-Mix Cement (N/A)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

TheraCal PT Base

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

TheraCal PT Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Silicon Dioxide (7631-86-9)

Viscosité, cinématique	Non applicable (solide)
------------------------	-------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Silicon Dioxide (7631-86-9)

CL50 - Poisson [1]	10000 mg/l Source: ECHA
CE50 - Crustacés [1]	> 5000 mg/l Source: ECHA
CE50 72h - Algues [1]	> 173,1 mg/l Source: ECHA

BisGMA (1565-94-2)

CL50 - Poisson [1]	0,537 mg/l Source: ECOSAR
--------------------	---------------------------

Barium Zirconate (12009-21-1)

CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	201,4 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents : Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

TheraCal PT Base

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

Silicon Dioxide (7631-86-9)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité : non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable (inorganique)
DThO	Non applicable (inorganique)

BisGMA (1565-94-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.
------------------------------	--

Barium Zirconate (12009-21-1)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

SG-Mix Cement (N/A)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TheraCal PT Base

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

TheraCal PT Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Silicon Dioxide (7631-86-9)

Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

BisGMA (1565-94-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,94 (Valeur estimée)
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Silicon Dioxide (7631-86-9)

Tension superficielle	Aucune donnée disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Il n'existe pas de données (d'essai) sur la mobilité de la substance.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Silicon Dioxide (7631-86-9)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Silicon Dioxide (7631-86-9)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

TheraCal PT Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

TheraCal PT Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Date de révision	Modifié
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié
3	Composition/informations sur les composants	Modifié

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.



TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 23/01/2025 Remplace la version de: 18/01/2023 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TheraCal PT Catalyst

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

BISCO, Inc.
1100 W. Irving Park Rd.
60193 Schaumburg, IL
U.S.A
T 1-800-247-3368 or 1-847-534-6000
sales@bisco.com - www.bisco.com

Représentant pour la Communauté européenne

BISICO France
208, allée de la Coudoulette
13680 Lançon de Provence
France
T 33-4-90-42-92-92

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - Centre de communication d'urgence Hazmat 24 heures sur 24
Etats-Unis: 1-800-424-9300 En dehors des États-Unis: 1-703-527-3887, appels à frais virés acceptés

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient :

Benzoyl Peroxide; Triethylene Glycol Dimethacrylate; Ytterbium Fluoride ; BisGMA

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale, une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Aluminum Oxide (1344-28-1), Benzoyl Peroxide (94-36-0), Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Aluminum Oxide (1344-28-1), Benzoyl Peroxide (94-36-0), Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
BisGMA	N° CAS: 1565-94-2 N° CE: 216-367-7	10 - 30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
Triethylene Glycol Dimethacrylate	N° CAS: 109-16-0 N° CE: 203-652-6	10 - 30	Skin Sens. 1B, H317
Barium Zirconate	N° CAS: 12009-21-1 N° CE: 234-546-8 N° Index: 056-002-00-7	5 - 10	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332
Silicon Dioxide	N° CAS: 112945-52-5	1 - 5	Non classé
Aluminum Oxide	N° CAS: 1344-28-1 N° CE: 215-691-6	1 - 5	Non classé

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ytterbium Fluoride	N° CAS: 13760-80-0 N° CE: 237-354-2	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Benzoyl Peroxide	N° CAS: 94-36-0 N° CE: 202-327-6 N° Index: 617-008-00-0	< 1	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Composants - Nanoforme

Nom de la ou des nanoformes (ensemble de nanoformes)	Aluminum Oxide
Distribution granulométrique en nombre des particules	10 - 13 nm
Forme de particule	Cristalline
Surface spécifique	85 - 115 m2/g
Nom de la ou des nanoformes (ensemble de nanoformes)	Ytterbium Fluoride
Distribution granulométrique en nombre des particules	30 - 70 nm
Forme de particule	Cristalline
Surface spécifique	< 50 m2/g
Nom de la ou des nanoformes (ensemble de nanoformes)	Silicon Dioxide
Distribution granulométrique en nombre des particules	40 nm
Forme de particule	Cristalline
Surface spécifique	50 m2/g

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Blanc.
Apparence	: Pâte fluide.
Odeur	: Acrylique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Voir la rubrique 3 pour plus d'informations sur les propriétés des nanoformes	

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Aluminum Oxide (1344-28-1)

DL50 orale rat	> 10000 mg/kg Source: ECHA
CL50 Inhalation - Rat	> 2,3 mg/l d'air (Equivalent ou similaire à OCDE 403, 4 heures, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol), 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 2,3 mg/l Source: ECHA

Benzoyl Peroxide (94-36-0)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe de l'animal : mâle
----------------	--

Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)

DL50 orale rat	10837 mg/kg Source: NLM, THOMSON
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel (US EPA, 14 jour(s), Souris, Mâle, Valeur expérimentale, Peau, 14 jour(s))

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe de l'animal : femelle, Ligne directrice : Ligne directrice 420 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode à dose fixe), Ligne directrice : Méthode B.1 bis de l'UE (Toxicité aiguë par voie orale - Procédure à dose fixe)
Silicon Dioxide (112945-52-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat, Étude de littérature, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Lapin, Étude de littérature, Dermique)
Barium Zirconate (12009-21-1)	
DL50 orale rat	1980 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe de l'animal : mâle, Recommandation : EPA OPP 81-1 (Toxicité orale aiguë)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Aluminum Oxide (1344-28-1)	
pH	Aucune donnée disponible dans la littérature
Benzoyl Peroxide (94-36-0)	
pH	Aucune donnée disponible dans la littérature
Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)	
pH	6,8 - 7,2
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
pH	4,53 Temp.: 20 °C
Silicon Dioxide (112945-52-5)	
pH	3,6 - 4,5 (4 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Aluminum Oxide (1344-28-1)	
pH	Aucune donnée disponible dans la littérature
Benzoyl Peroxide (94-36-0)	
pH	Aucune donnée disponible dans la littérature
Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)	
pH	6,8 - 7,2
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
pH	4,53 Temp.: 20 °C
Silicon Dioxide (112945-52-5)	
pH	3,6 - 4,5 (4 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Benzoyl Peroxide (94-36-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)	
Groupe IARC	4 - Probablement pas cancérogène pour l'homme

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
Groupe IARC	4 - Probablement pas cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

BisGMA (1565-94-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Aluminum Oxide (1344-28-1)	
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,015 mg/l d'air Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 452 de l'OCDE (études de toxicité chronique)

Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)	
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	350 ppm Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 413 de l'OCDE (Toxicité subchronique par inhalation : étude de 90 jours), Remarques sur les résultats : autres :
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et d'essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	100 ppm Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 413 de l'OCDE (Toxicité subchronique par inhalation : étude de 90 jours), Remarques sur les résultats : autres :

Danger par aspiration : Non classé

TheraCal PT Catalyst	
Viscosité, cinématique	Non applicable

Aluminum Oxide (1344-28-1)	
Viscosité, cinématique	Non applicable (solide)

Benzoyl Peroxide (94-36-0)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible (test non effectué)

Silicon Dioxide (112945-52-5)	
Viscosité, cinématique	Non applicable

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aluminum Oxide (1344-28-1)	
CL50 - Poisson [1]	0,078 - 0,108 mg/l Source: ECHA
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (48 heures, Daphnia magna, Étude de la littérature)
CE50 72h - Algues [1]	1,05 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents : Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,2 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents : Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	> 0,024 mg/l Source: ECHA
CEr50 algues	> 100 mg/l
Benzoyl Peroxide (94-36-0)	
CL50 - Poisson [1]	0,0602 mg/l (OCDE 203 : Poissons, Essai de toxicité aiguë, 96 heures, Oncorhynchus mykiss, Système semi-statique, Eau douce, Valeur expérimentale, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	0,11 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp. Essai d'immobilisation aiguë, 48 heures, Daphnia magna, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale, GLP)
CEr50 algues	0,0711 mg/l (OCDE 201 : Algue, Essai d'inhibition de la croissance, 72 heures, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale, GLP)
Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)	
CL50 - Poisson [1]	66,369 mg/l Source: ECOSAR
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents : Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	72,8 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents : Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CEr50 algues	> 100 mg/l (OCDE 201 : Algue, Essai d'inhibition de la croissance, 72 heures, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale, Concentration nominale)
LOEC (chronique)	100 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Daphnia magna Durée : « 21 jours »
NOEC (chronique)	32 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Daphnia magna Durée : « 21 jours »
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
CE50 - Crustacés [1]	> 0,52 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Daphnia magna
BisGMA (1565-94-2)	
CL50 - Poisson [1]	0,537 mg/l Source: ECOSAR
Barium Zirconate (12009-21-1)	
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	201,4 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents : Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

TheraCal PT Catalyst	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Aluminum Oxide (1344-28-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité : non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aluminum Oxide (1344-28-1)	
DThO	Non applicable
DBO (% de DThO)	Non applicable
Benzoyl Peroxide (94-36-0)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
BisGMA (1565-94-2)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.
Silicon Dioxide (112945-52-5)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité : non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable
DThO	Non applicable
DBO (% de DThO)	Non applicable
Barium Zirconate (12009-21-1)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
TheraCal PT Catalyst	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Aluminum Oxide (1344-28-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
Benzoyl Peroxide (94-36-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,2 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC, 22 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (log K _{oe} < 4).
Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,3 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (log K _{oe} < 4).
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,22 Source: EPISUITE
BisGMA (1565-94-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,94 (Valeur estimée)
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
Silicon Dioxide (112945-52-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.4. Mobilité dans le sol

Aluminum Oxide (1344-28-1)

Tension superficielle	Aucune donnée disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Il n'existe pas de données (d'essai) sur la mobilité de la substance.

Benzoyl Peroxide (94-36-0)

Tension superficielle	Aucune donnée disponible (test non effectué)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,8 (log Kco, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Kco) sur le sol et sur les boues d'épuration à l'aide de la chromatographie liquide à haute performance (CLHP), valeur expérimentale)
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,89 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Aluminum Oxide (1344-28-1), Benzoyl Peroxide (94-36-0), Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Aluminum Oxide (1344-28-1), Benzoyl Peroxide (94-36-0), Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Contient une ou plusieurs substances listées dans le RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage: oxyde d'aluminium (1344-28-1)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Date de révision	Modifié
	Remplace la version de	Modifié
3	Composition/informations sur les composants	Modifié

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Org. Perox. B	Peroxydes organiques, type B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1

TheraCal PT Catalyst

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.